

United Nations
ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

Nations Unies
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

UNRESTRICTED

E/CN.4/265
26 mai 1949

ORIGINAL : FRENCH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquième session

PROJET DE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX
DROITS DE L'HOMME

France : amendements

I. Appeler le Pacte : Projet de premier Pacte international relatif aux droits de l'homme.

II. Préambule : Les Hautes Parties contractantes décidées à se conformer à la Charte des Nations Unies et ayant en vue les principes généraux proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont convenues d'appliquer effectivement ainsi qu'il suit, dans le présent Pacte, certains des principes énoncés dans la Déclaration.

III. Article 2 c) : Au lieu de "par un corps judiciaire indépendant", mettre "par une juridiction indépendante".
